



**LAFORÉT MALLEMORT**

855 Avenue des Frères Roqueplan

13370 MALLEMORT

Tél : 04 90 59 13 40 – E-mail : [mallemort@laforet.com](mailto:mallemort@laforet.com)

## Ventes – Barème à compter du 20 mars 2023

### Honoraires de transaction

Prix de vente	Honoraires maximum TTC
De 0 à 70 000€	10% (au minimum de 2000€)
De 70 001 à 90 000€	8% (au minimum de 7000€)
De 90 001 à 150 000€	6% (au minimum de 7200€)
De 150 001 à 250 000€	5,5% (au minimum de 9000€)
Au-delà de 250 001€	5% (au minimum de 13750€)

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### \*Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires. → **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :**
- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

## Locations – Barème à compter du 01 janvier 2023

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 8€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 00% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

### Honoraires pour les autres baux :

#### Locaux à usage Commercial, Professionnel, Précaire :

12% TTC du loyer annuel à la charge du locataire + 3€ TTC /m2

#### Locaux à usage de Box, Garage, Remise :

12% TTC du loyer annuel à la charge du locataire + 3€ TTC /m2

## Avis de valeur – Barème à compter du 01 janvier 2023

75€ TTC la prestation

## Prestations particulières – Barème à compter du 01 janvier 2023

### Honoraires d'état des lieux :

3€ TTC /m2 à la charge du demandeur

## Gestion locative – Barème à compter du 01 janvier 2023

### Honoraires de gestion:

6% HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur.

### Autres prestations :

Voir en agence